

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026**

Régulièrement convoqué le mercredi 29 mai 2026, le conseil municipal s'est réuni le 05 juin 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Alain BAMET, maire.

Présents : M. Jean-Charles CLAUDEL, Mme Manuella SOL, M. Louis BALLIGAND, MM. Philippe CURMI, Mmes Julie JUGNET, Nadine CLAUDE, Hélène CHAUVE, Nathalie MARCHAND.

Était absent : M. Etienne DESBOIS

Absent ayant donné pouvoir : M. Philippe CACCIABUE

Le quorum étant atteint (08/11), le conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Nathalie MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 22/04/2026,
- Vote du compte de gestion 2025 du budget communal et budget lotissement,
- Vote du compte administratif 2025 du budget communal et budget lotissement,
- Affectation du résultat du budget communal,
- Vote du budget primitif 2026 communal et du lotissement,
- Modification des statuts du SIVOS des Grosne,
- Election des délégués communautaires,
- Questions diverses

1) **Approbation du PV du 22/04/2026**

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 22 avril 2026 est voté à l'unanimité.

2) **Vote du compte de gestion 2025 du budget communal et budget lotissement**

Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 du budget principal et lotissement, a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Mâcon et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs établis par la commune.

BUDGET COMMUNAL : Après exposé des recettes de fonctionnement d'un montant de 377 755,80€, des dépenses de fonctionnement d'un montant de 269 961,18€, des dépenses d'investissement d'un montant de 326 799,02€ et des recettes d'investissement d'un montant de 206 244,64€

le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget principal du SGC de Mâcon pour l'exercice 2025.

BUDGET LOTISSEMENT : Après exposé des recettes de fonctionnement d'un montant de 32 585,83€, des dépenses de fonctionnement d'un montant de 27 599,76€, des dépenses d'investissement d'un montant de 0€ et des recettes d'investissement d'un montant de 27 599,76€

le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe du SGC de Mâcon pour l'exercice 2025.

3) Vote du compte administratif 2025 du budget communal et budget lotissement

Le Maire présente le compte administratif 2025 du budget communal et du budget lotissement.

Budget principal	Résultat reporté 2024	Recettes 2025	Dépenses 2025	Résultat de l'exercice 2025
Investissement	-64 814,65 €	206 244,64 €	326 799,02 €	- 120 554,38 €
Fonctionnement	282 165,10 €	377 755,80 €	206 244,64 €	171 511,16 €

Budget annexe	Résultat reporté 2024	Recettes 2025	Dépenses 2025	Résultat de l'exercice 2025
Investissement	-27 599,76 €	27 599,76 €	0 €	27 599,76 €
Fonctionnement	9 809,69 €	32 585,83 €	27 599,76 €	4 986,00 €

Comme nous pouvons le constater, le compte administratif du budget principal est en section d'investissement déficitaire.

Le Maire sort de la salle et la doyenne d'âge procède au vote du compte administratif du budget communal 2025 et du budget lotissement 2025.

Les comptes administratifs budget communal 2025 est approuvé à 0 contre, 0 abstention, 9 pour.
Le compte administratif budget lotissement 2025 est approuvé à 0 contre, 0 abstentions et 9 pour.

4) Affectation du résultat

Le Maire propose l'affectation du résultat tel que suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	282 165,10 €	64 814,65 €	0,00 €	- €	282 165,10 €
Opérations de l'exercice	269 961,18 €	377 755,80 €	326 799,02 €	206 244,64 €	596 760,20 €	584 000,44 €
Totaux	269 961,18 €	659 920,90 €	391 613,67 €	206 244,64 €	596 760,20 €	866 165,54 €
Résultat cumule	- €	389 959,72 €	185 369,03 €	- €	- €	269 405,34 €
Besoin de financement			185 369,03 €			(1)
Excédent de financement				- €		(2)
Restes à réaliser			25 159,64 €	105 220,45 €		(3) et (4)
Besoin de financement au titre des RAR			- €			(5) = (3) - (4)
Excédent de financement au titre des RAR				80 060,81 €		(6) = (4) - (3)
Besoin de financement au titre des op diverses						(7) rep/prov, caution à reverser, etc ...
Excédent de financement au titre des op diverses						(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc ..
Besoin de financement Global			105 308,22 €			(1)+(5)+(7)-(2)-(6)-(8)
Excédent de financement Global				- €		(2)+(6)+(8)-(1)-(5)-(7)
Montant du 1068				105 308,22 €		
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide						
d'affecter la somme de			105 308,22 €			au compte 1068 Investissement
d'inscrire la somme de			284 651,50 €			au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
d'inscrire la somme de			185 369,03 €			au compte 001 Déficit d'investissement reporté

L'affectation de résultat décidée par le conseil Municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparait au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du budget principal pour l'exercice 2025.

5) **Modification des statuts du SIVOS des Grosne**

Suite au transfert de compétence en matière périscolaire hors mercredi et vacances scolaires, le SIVOS des Grosne a envoyé son projet de modification de statuts en préfecture. Il s'avère que le service des collectivités locales a fait ressortir un deuxième dysfonctionnement sur la compétence « restauration scolaire ». En effet, il est mis en avant qu'à présent les compétences se prennent en totalité et ne peuvent être gérées par deux entités différentes. Ici Sivos = Agents et Asso de cantine = facturation et approvisionnement.

C'est pourquoi nous ne pourrions voter la modification des statuts du SIVOS que lorsque l'ensemble des parties prenantes (communes, SIVOS et Asso) se seront mises d'accord sur le futur fonctionnement.

Madame Julie JUGNET, présidente du SIVOS des Grosne attire l'attention sur les délais qui deviennent très court au vu des démarches administratives pour pouvoir récupérer tout du moins la compétence périscolaire au 1^{er} septembre 2026.

Une rencontre avec les maires des communes membres et le SIVOS est prévue début juin et une deuxième rencontre entre le SIVOS et les associations de cantines avant les vacances scolaires d'été.

6) **Désignation des délégués communautaires**

Suite à l'envoi des commissions communautaires, sont désignés :

Commissions	Titulaires	Suppléants (si besoin)
Attribution des subventions aux associations	Alain BAMET	Hélène CHAUVE
Développement économique	Manuella SOL	Nadine CLAUDE
Voierie – Assainissement	Louis BALLIGAND	Alain BAMET
Urbanisme	Alain BAMET	Louis BALLIGAND
Enfance – Petite enfance	Julie JUGNET	Manuella SOL

Questions diverses

➤ **Logiciel comptabilité + Etat civil**

Le logiciel Berger Levrault arrive à échéance. La secrétaire souhaite demander des devis à un autre prestataire : COSOLUCE. Le conseil est d'accord.

➤ **Recensement 2027**

La commune a reçu de l'INSEE l'information d'un recensement pour 2027. Il aura lieu du 21 Janvier au 20 Février 2027. Il faudra prévoir au budget 2027 le coût d'un l'agent recenseur. Il y aura également un agent

coordinateur et des formations. Le conseil propose de mettre en ligne une annonce pour l'agent recenseur dès septembre.

➤ **Ordinateur maternelle**

L'ordinateur de la maternelle sera acheté à Boulanger et Philippe CURMI se propose de s'occuper de l'achat, de l'installation et de la maintenance.

➤ **SOGEDO**

Monsieur le Maire a eu une demande pour déplacer un poteau incendie. SOGEDO s'est rendu sur place. On attend le devis. Il est décidé que les éventuels travaux seront à la charge du demandeur avec l'établissement d'une convention entre les deux parties.

➤ **CNAS**

Suite aux élections municipales, le CNAS demande de désigner 2 référents pour 2027. Un pour les agents et un en tant qu' élu. Il sera proposé à Anne Sophie et à Christophe car Elodie n'est pas adhérente avec notre structure. Nadine CLAUDE se propose comme référente « élue »

➤ **Convention fourrière**

Les communes ont l'obligation d'adhérer à une fourrière. Nous avons reçu une proposition de convention avec la SPA de Pierreclos. Nathalie MARCHAND informe que nous pouvons également passer avec les vétérinaires sans besoin de convention (Ex Tramayes). Le coût d'adhésion dépend du nombre d'habitants. Il est donc proposé de se rapprocher de la CC-SCMB pour voir si nous ne pouvons pas mutualiser les frais.

Nous pouvons d'ores et déjà afficher la procédure à suivre en cas de chiens errants.

➤ **Chez SIMONE**

Il a été demandé d'agrandir la terrasse de l'association « Chez Simone ». Hélène CHAUBE et Louis BALLIGAND se propose d'aller sur place afin de visualiser le projet car il faut faire attention aux responsabilités de la mairie qui peuvent être engagées en cas de problème. **Sujet à revoir**

➤ **AG ADMR**

Hélène CHAUBE et Alain BAMEY se sont rendu à l'AG de l'ADMR de Tramayes. 7 personnes de Saint Pierre le Vieux utilise ce service tant pour le ménage que la garde d'enfants. Cela représente 904h sur l'année.

➤ **Défibrillateurs**

Le contrat de maintenance arrive à échéance. Philippe CURMI propose de ne pas le renouveler et d'effectuer régulièrement un contrôle visuel du matériel et de la batterie. Il faudra définir une fréquence et un moyen de contrôler les passages. L'ensemble du conseil est d'accord pour dénoncer le contrat de maintenance.

Concernant le déplacement du matériel du local de la mairie au local des WC publics, Philippe CURMI se rapproche de l'entreprise AMEL et THEVENET pour avoir des devis.

➤ **CC-SCMB**

La commune doit se prononcer sur les travaux de voirie qui seront réalisés cette année. THIVENT avait fait des devis pour l'étanchéité et la réfection de la chaussée du Pond d'ECUSSOLS jusqu'au croisement de la route de ST LEGER. A savoir que le budget de la commune ainsi que le fond de concours 2026 de la comcom n'est pas suffisant pour le montant total des travaux. Alain BAMEY et Louis BALLIGAND propose de refaire un point avec Monsieur PIOT (THIVENT) sur place.

L'avis général est de garder une roue de secours au budget en cas de dépenses imprévues.

➤ **Subvention du patrimoine**

La subvention du patrimoine concernant la réfection de la Grotte s'achève dans 90 jours. Monsieur Alain BAMEY informe qu'il n'y a plus de don depuis plusieurs semaines. Il regarde s'il est possible d'arrêter l'appel

aux dons avant la fin.

➤ **Nettoyage du monument aux morts**

Monsieur Alain BAMET propose de réaliser un nettoyage du monument. Il se renseigne s'il y a des règles à respecter et s'il existe des entreprises spécialisées.

➤ **Nathalie FOURNIER**

La locataire du logement OLIERO se plaint de factures élevées d'électricité à cause du chauffe-eau. Il s'avère qu'effectivement le chauffe-eau est de grosse capacité mais plutôt adapté à la taille du logement. Les conseillers sont d'accord pour dire que mis à part baisser le thermostat du chauffe-eau actuel il n'est pas possible pour la commune de faire des travaux d'aménagement spécifique à cette demande.

➤ **Visites prévues**

Monsieur le Sénateur a rendu une petite visite à Monsieur le Maire mais il était pris par le temps. Le député DIRX a reporté sa visite.

➤ **Natura 2000**

Les agriculteurs de ST PIERRE, TRAMAYES et ST LEGER ont été conviés à une réunion dans le but de faire passer l'ensemble des communes en zone « Natura 2000 ». D'autres échanges auront lieu dans les semaines à venir.

➤ **Logements OPAC**

Il avait été évoqué de récupérer les logements OPAC de la commune. Monsieur le Maire est en cours de renseignement à ce sujet. Il faut vérifier l'échéance de la convention.

➤ **Jury d'assise**

La commune a reçu un courrier de la mairie de La Chapelle de Guinchay pour une réunion obligatoire pour déposer la liste électorale en vue de constituer la liste des jurys d'assise. Hélène CHAUVE représentera la commune le 23 juin 2026 à 9h. La secrétaire s'occupera de publier la réunion.

Devis variateur de THEVENET ok pour être signé.

Date du prochain conseil à déterminer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La Secrétaire de séance,
Nathalie MARCHAND

Le Maire,
Alain BAMET